

Adaptation de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

Monsieur le président,
Madame la secrétaire générale

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir soumis un projet de prise de position commune des gouvernements cantonaux sur l'article 57a P-LEtr et sur les amendements de la loi sur les travailleurs détachés.

Nous partageons entièrement les considérations qui sont exposées dans ce document et n'avons pas d'autres commentaires à formuler.

Recevez, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 21 septembre 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND